



COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES
TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

TABLE RONDE DES MINISTRES AFRICAINS CHARGÉS DES TIC EN PRÉLUDE À LA 42^{ÈME} RÉUNION DE L'ICANN

**Hôtel Méridien
Dakar, SENEGAL**

21 Octobre 2011

COMMUNIQUE

PREAMBULE

NOUS, Ministres de l'Union Africaine en charge des Communications et des Technologies de l'Information, réunis à Dakar le 21 octobre 2011 ;

Rappelant la Déclaration Assembly/AU/11 (XIV) de la 14^{ème} Session de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement sur les "*Technologies de l'Information et de la Communication en Afrique: Défis et Perspectives pour le Développement*", Addis-Abeba, Éthiopie, février 2010;

Réaffirmant que les Technologies de l'Information et de la Communication sont des éléments essentiels au développement et à la compétitivité économiques de l'Afrique pour la réalisation de la vision de l'Union Africaine et la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;

Saluant le lancement du Forum Africain de la Gouvernance Internet fait par les acteurs Africains le 30 Septembre 2011 en tant que plate forme pour un dialogue multi acteurs sur des questions de la gouvernance de l'Internet du continent, qui va être hébergé par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique avec l'appui de la Commission de l'Union Africaine.

Saluant les différents programmes et initiatives mis en œuvre par l'ICANN et ses constituantes pour le développement du secteur de l'Internet, notamment en ce qui concerne la Sécurité, la Stabilité, les IDN et les Nouveaux gTLD,

Reconnaissant les efforts significatifs consentis par le « Groupe de Travail Conjoint » pour développer une approche durable en vue d'apporter un soutien aux soumissionnaires ayant besoin d'aide, en particulier ceux des pays en développement, pour présenter leur candidature et utiliser les nouveaux registres gTLD, conformément à la Résolution N° 20 du Conseil d'Administration de l'ICANN, adoptée à Nairobi en 2010 ;

Prenant note des Rapports du GAC sur les diverses questions de politiques gouvernementales de l'ICANN concernant l'Internet ;

Prenant également note de la dernière version du projet de Guide de Candidature comportant plusieurs amendements qui abordent en partie les préoccupations actuelles de la communauté africaine ;

NOUS NOUS ENGAGEONS A :

- Promouvoir les consultations intergouvernementales en Afrique relative à l'Agenda de l'ICANN et aux réunions du GAC.
- Participer plus activement aux réunions de l'ICANN et à s'affilier au GAC afin de favoriser une convergence de positions de la communauté africaine sur les diverses questions et politiques relatives à l'Internet ;

- Promouvoir en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), et les autres acteurs, la prise en compte des sciences et technologies dans les cours de formation des universités africaines pour assurer la participation future de l'Afrique à la société de l'information de plus en plus interconnectée. .
- Promouvoir le débat au sein des organisations africaines et au plan international autour d'un leadership international multiculturel à l'ICANN pour refléter l'Internet d'aujourd'hui.
- Promouvoir le gTLD DotAfrica et ses chaînes au niveau national en menant des activités d'information, d'éducation et de communication en direction de la communauté, y compris le secteur privé et les entités de la société civile. Les médias devraient être associés pleinement à cette campagne de sensibilisation.
- Promouvoir le développement de ccTLD à travers la promotion de bon modèle pour chaque ccTLD en Afrique et à travers la promotion de AFTLD et autre organisation régionales pour le rendre plus abordables et plus inclusifs.
- Soutenir les ccTLD pour le renforcement des réseaux nationaux, de l'AFTLD et autres organisations régionales, adoption et dissémination des meilleures pratiques en matière de gestion des noms de domaine.
- Travailler avec toutes les parties prenantes pour mettre en place une feuille de route et déployer l'IPv6 sur nos infrastructures d'Internet pour protéger le développement futur de l'internet en Afrique.
- Tirer parti des efforts d'AfriNIC, le Registre Internet de l'Afrique, pour fournir la formation et créer le cadre approprié nécessaire à une transition douce vers l'IPv6.
- Promouvoir le déploiement de Sécurité du Système de Nom de Domaine (DNSSEC) comme mesure essentielle pour sécuriser le service du DNS.
- Promouvoir la création de Points d'échange Internet (IXP) à l'échelle nationale et régionale et encourager le « peering » local et régional entre les opérateurs, ce qui contribuera à une agrégation du trafic à la réduction des coûts, et les délais sur la bande passante internationale.
- Encourager le développement de groupes codes operateur pays (country Code Operator Groups - ccNOGs) en tant que communautés qui coordonnent les opérations de réseaux et appuient les réseaux à travers des formations et réunions au niveau national, régional et continental.
- Appuyer et promouvoir l'initiative de l'AfriNIC relative au programme de copie de serveurs racine (Root Server Copy Program), permettant aux états africains de fiabiliser l'infrastructure de leur internet local

- Favoriser l'utilisation d'Internet dans tous les domaines, et également encourager le développement d'une stratégie visant à renforcer la capacité humaine dans les secteurs public et privé par l'utilisation maximale des ressources existantes, la mise sur pied de systèmes ambitieux et harmonieux orientés vers le marché local, la création de centres de formation en TIC ainsi que l'incitation à la participation aux ateliers de formation organisés par les parties prenantes internationales, continentales et régionales.
- Contribuer à harmoniser les cadres réglementaires et politiques des CER prenant en compte les initiatives diverses de la CUA et de l'UNECA
- Coopérer avec la CUA et l'UNECA pour la tenue d'ateliers de concertations avec les Communautés économiques régionales (CER) et les États membres, en vue de finaliser le projet de Convention sur la Cyber Législation et de le soumettre à la CITMC-4 en avril 2012 et plus tard au Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement en juillet de la même année. En outre, la CUA et l'UNECA sont invitées à aider les États membres à intégrer la Convention dans leurs législations nationales.
- Appuyer et promouvoir des fora locaux et régionaux sur l'IGF pour stimuler une approche multi acteurs et participative aux questions du développement de l'internet en Afrique utilisant l'esprit de l'IGF.
- Promouvoir la création d'Infrastructures de clés publiques (PKI) nationales à travers la réactivation de l'initiative de l'AfriPKI continentale lancée en 2003 par l'UNECA et l'Organisation Internationale de la Francophonie(OIF) pour soutenir la sécurité de l'identité pour les services e-gouvernance et pour les services publics.
- Redynamiser le forum africain de PKI pour soutenir les initiatives PKI en Afrique. Des consultations devraient être organisées par l'Union Africaine, en coopération avec l'UNECA et l'AfriNIC afin de travailler sur la création d'agences de certifications dans les régions pour arrêter la dépendance excessive des réseaux africains envers les organismes de certification étrangers.
- Encourager la participation du secteur privé au développement d'activités, de services, d'applications et d'industrie de contenus novateurs.
- Mettre en place des équipes informatiques de réponses aux cas d'urgences pour gérer les incidences cyber sécuritaires locales et globales.
- Renforcer la mise en œuvre d'instituts d'observation de mesures, de statistiques et d'observation des TIC et développement économique
- Impliquer la société civile à entreprendre des actions de plaidoyer, de sensibilisation, de diffusion de l'information et d'évaluation.
- Mettre en place des Fora nationaux de gouvernance d'internet pour participer activement à AfIGF.

INVITONS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICANN À :

- Inclure les extensions *‘.Africa’, ‘.Afrique’, ‘.Afrikia’* et aussi *l'utilisation du .Africa par toutes autres langues sur la liste des Noms réservés* en vue de profiter du niveau de protection légale spéciale, lesquelles seront gérées et exploitées par une structure identifiée et négociée par l'Union Africaine.
- Aider davantage les pays africains les moins développés dans la prise en charge des frais de déplacement pour faciliter leur participation aux différentes rencontres du GAC et de l'ICANN.
- Soutenir et mettre en œuvre l'ouverture d'un bureau ICANN en Afrique comme dans les autres régions, pour se rapprocher des acteurs africains, pour fournir des conseils directs sur la participation de l'Afrique à l'ICANN et assurer la sensibilisation et, faciliter la mission de l'ICANN et de ses subdivisions.
- Soutenir l'intégration d'une charte éthique pour le Comité Directeur et le personnel de l'ICANN afin de prévenir les conflits d'intérêts. Cela devrait être fait dès que possible et de manière aussi indépendante que possible de l'organisation elle-même.
- Soutenir les efforts continus de l'ICANN afin de s'assurer que tous les documents de réunions et des sessions de formation de l'ICANN sont accessibles dans toutes les langues de l'ONU particulièrement en français étant donné que c'est la langue officielle de plusieurs pays africains.
- Renforcer l'internationalisation de l'ICANN, en introduisant le principe de rotation géographique en conformité avec d'autres organisations dans leur gestion (Conseil d'administration et de gestion).
- Soutenir le projet du gouvernement américain « déclaration de travaux » dans la communication récente d'enquête sur le contrat IANA, ainsi que les propres règlements de l'ICANN. Les décisions concernant les ccTLD (y compris les séries utilisées, ceux qui exploitent les registres de Noms de domaine et les politiques que doivent les registres en plus de celles énoncées par l'ICANN) doivent autant que possibles être prises par l'autorité publique responsable et la communauté internet locale concernée et non pas par l'entrepreneur IANA.
- Envoyer une alerte rapide pendant une certaine période à tous les soumissionnaires si une chaîne proposée serait considérée comme objet de controverse ou pourrait soulever des sensibilités, y compris, les noms géographiques, culturels et communautaires. Cela donnera l'occasion aux gouvernements d'examiner les chaînes de potentiel nouveaux gTLD et de conseiller les soumissionnaires si leurs chaînes proposées seraient considérées comme controverses ou pourraient soulever des sensibilités nationales.

- Soutenir l'Afrique pour avoir des serveurs racine dans les pays afin de minimiser les commutateurs de connectivité et pour une meilleure utilisation de la bande passante disponible.
- Adopter le rapport final du Groupe de travail «Joint Applicant Support » et demander également de procéder à l'établissement du plan de mise en œuvre qui y est associé pour être prêt pour les demandes à venir.
- Faire le meilleur usage des ressources disponibles en matière de sensibilisation et d'éducation pour les candidats africains aux nouveaux gTLD en proposant des programmes innovants et efficaces pour toutes les régions africaines.
- Accélérer le processus de résolution et de recherche de solutions aux questions de fond en suspens sur la dernière version du Guide de candidature avant le lancement du processus de candidature aux nouveaux gTLD.

EXPRIMONS notre gratitude à l'endroit de **Son Excellence Maître Abdoulaye Wade**, Président de la République du Sénégal, ainsi qu'au Gouvernement et au Peuple sénégalais, pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux délégations et pour la parfaite organisation de la réunion.

Dakar, SENEGAL, le 21 octobre 2011